



Lettre des élus FSU du CT de l'UBP n°2 – Février 2015

Conformément à nos engagements, les élus FSU au Comité Technique de l'UBP vous adressent le compte-rendu de leur intervention dans les instances.

Lors du CT du 20 janvier 2015, nous sommes intervenus sur les points suivants à l'ordre du jour.

1-Plan de formation 2015

Remarques préalables :

Concernant le plan de formation, et plus précisément le deuxième volet "Professionnalisation des métiers et organisations", nous avons émis deux commentaires d'ordre général avant d'aborder des demandes et questions précises.

D'une part, ce volet est une conséquence assez directe des lois LRU et ESR, qui ont augmenté les charges des universités au niveau des fonctions budgétaires et RH, fonctions nouvelles qui génèrent aujourd'hui des besoins de formation qui les détournent de leurs missions fondamentales : l'enseignement et la recherche. Nous ne pouvons approuver une telle évolution.

Deux exemples :

- Pour la FSU, ce n'est pas aux universités de gérer la masse salariale. Nous sommes des fonctionnaires d'État, ce travail est celui du ministère et ce transfert de charges est un gaspillage d'énergie et de postes. Cela génère des besoins de formations (Pilotage de la masse salariale, connaissance des nouveaux textes réglementaires, etc.) supplémentaires ;
- Dans le domaine "Recherche et partenariats", les formations proposées sont largement destinées à la mise sur pied de partenariats destinés à assurer le montage des dossiers de financement des projets de recherche.

Ainsi, sur les fonctions supports, la priorité numéro un fixée par l'UBP est celle pour les formations « finances et achats » et la numéro deux est « Recherche de partenariats » !

Lors des mobilisations contre la LRU nous disions : "Le savoir n'est pas une marchandise. L'université n'est pas une entreprise." Malheureusement, ce volet Professionnalisation nous permet de mesurer le chemin parcouru : l'université est une entreprise, le savoir est une marchandise, et nous avons donc besoin de formations très techniques pour gérer notre entreprise (finances, RH, ...) et vendre notre marchandise (Ingénierie contractuelle, valorisation, propriété intellectuelle ...).

D'autre part, ce qui pose également problème dans ce document, c'est qu'en substituant les notions de métiers et compétences à celle de corps et qualifications, on déconnecte l'exercice d'une fonction de l'appartenance à un corps, correspondant à un niveau de qualifications, donnant droit à un traitement en conséquence. Ainsi, le mot corps n'apparaît pas une seule fois dans ce

document, celui de métier vingt fois ; le mot qualifications apparaît 12 fois et celui de compétences 42 fois !

Le terme « professionnalisation des métiers », utilisé dans le document, recouvre en réalité la notion d'accroissement des qualifications, d'accroissement des responsabilités **qui devraient impliquer la requalification des postes concernés et le reclassement concomitant dans le grade ou corps supérieur de l'agent exerçant ces missions**. Il serait important que cette perspective apparaisse dans les objectifs premiers du plan de formation ce qui n'est pas le cas ici !

L'un des sous-chapitres du Bilan social 2013 qui nous a été remis ce jour porte le titre « Promouvoir la notion de métier et en faire le point d'appui de la GRH des personnels des BIATSS ». Non ! La FSU est totalement opposée à cette vision qui nie l'existence des statuts et garanties qui y sont liées.

Plusieurs questions ou demandes formulées par les élus FSU:

- **Le Droit Individuel à la Formation (DIF)**. Nous avons demandé combien de collègues sollicitaient un DIF chaque année. Très peu, quelques uns seulement nous a t-on répondu. Aucun DIF n'a été accordé récemment. LA DRH a reconnu qu'il y a un problème d'information des droits de chacun dans ce domaine. Par ailleurs, il y a eu des refus de DIF quand la DRH considère que la formation demandée n'est pas en cohérence avec les projets du service ou de l'établissement (c'est dorénavant la commission formation qui étudiera ces demandes). Le terme DIF laisse entendre que l'agent peut librement choisir sa formation alors que tel n'est pas le cas, ce que les élus FSU ont regretté, jugeant important d'autoriser des formations pouvant contribuer à l'épanouissement personnel de l'agent sans que cela soit nécessairement en cohérence avec les intérêts du service ou de l'établissement.
- **Bilan de compétences**. Il est dit que la demande de bilan de compétences **doit se faire obligatoirement durant l'entretien annuel de formation**. Nous avons demandé ce qu'il en était des personnels n'ayant pas d'entretien annuel comme les enseignants ou les chercheurs? On nous a assuré qu'ils pouvaient aussi bénéficier de ce Bilan.
- Nous avons demandé à pouvoir disposer de la **cartographie des emplois** et rappelé que pour nous, une cartographie doit aussi servir les intérêts des personnels et permettre d'afficher les postes relevant des missions d'un corps supérieur au corps auquel appartient l'agent occupant le poste, c'est-à-dire exigeant une requalification du poste. Ceci supposerait le plus souvent que l'agent assurant déjà ses missions puisse lui aussi être reclassé de façon concomitante dans le corps ou grade supérieur, sur ce même poste.
- **Préparation concours**. Le CT du 25 novembre a adopté des dispositions à ce propos qui s'appuient sur le décret 1470 de 2007 et aboutit à un régime plus défavorable que la situation antérieure à l'UBP qui permettait aux agents de suivre sur leur temps de travail des préparations d'une durée supérieure aux 5 jours de service dorénavant fixés comme limite. Puisque le plan de formation prévoit l'attribution jusqu'à 80 heures de décharge de service pour suivre des formations types T3, que le DIF est mobilisable pour les préparations concours et compte-tenu du fait que certaines préparations peuvent aller jusqu'à au moins 100 heures, nous avons demandé que le seuil des heures de préparation concours passe de 5 jours à 80 heures. Claude Forano a répondu que c'est la commission formation qui instruira cette demande pour éventuellement proposer une modification des règles. Nous serons vigilants à ce propos afin que les collègues puissent continuer à suivre ces formations sur leur temps de travail.

Vote sur le plan de formation : 6 Pour (SNPTES – CFDT) 4 abstentions (FSU – FO – UNSA)

2-Élaboration d'une délibération synthétique relative aux régimes indemnitaires

Il s'agissait d'approuver un document qui synthétise l'ensemble des indemnités versés aux agents non enseignants, leur montant mensuel et le nombre d'agents concernés.

Un groupe de travail consacré à la Prime de Fonction Informatique s'est tenu le 22 janvier. Des propositions y ont été faites en faveur de nouveaux principes pour le versement de cette prime. La FSU a transmis ses remarques et demandes de modifications du projet. Une communication spécifique de la FSU sur cette question importante sera faite ultérieurement en direction des personnels concernés.

La FSU s'est abstenue sur ce vote, refusant d'approuver des montants qui ne sont pas au taux maximum autorisé (taux 5 appliqué à l'UBP) et qui d'autre part excluent les personnels contractuels quand d'autres établissements comme le Rectorat ou l'UDA versent des indemnités à ces collègues.

Nous rappelons par ailleurs que la FSU, comme d'autres syndicats, revendique au niveau national l'intégration des primes dans la rémunération principale et la revalorisation du point d'indice bloqué depuis 2010.

Vote : 8 Pour (SNPTES – FO – UNSA – CFDT) 2 abstentions (FSU)

3-Montant de l'indemnité de Départ Volontaire

Il s'agit d'une indemnité pouvant être versée aux agents dont le poste fait l'objet d'une restructuration ou aux agents créant ou reprenant une entreprise. Jusqu'à une nouvelle circulaire de mai 2014, les agents souhaitant mener à bien un projet personnel pouvait aussi en bénéficier. Les montants proposés pour l'UBP sont plus favorables aux agents, en particulier catégorie C, que les préconisations ministérielles.

Nous avons souligné que le fait qu'il y ait maintenant quelques collègues qui se renseignent sur cette indemnité ou même en font la demande traduit un mal-être qui n'existait pas auparavant. Une demande a été faite l'an dernier, une cette année et 4 à 5 demandes de renseignements sont parvenues à la DRH.

Ce texte vise à fixer un cadre qui n'existait pas jusqu'à présent à l'UBP.

La FSU s'est abstenue sur ce vote, refusant de prendre position pour une indemnité qui, créée sous Sarkozy en 2008, se veut un encouragement à démissionner pour les fonctionnaires.

Vote

Pour : 7 (SNPTES – CFDT – UNSA) Abstention 3 (FSU – FO)

4-Actualisation du règlement intérieur

Le vote du règlement intérieur a été une nouvelle fois repoussé.

Il y a désaccord de la FSU avec la Présidence sur le fait de compter ou pas les abstentions comme suffrages exprimés.

Si tel était le cas, comme le soutien le Président, seul un vote des dix élus contre un texte pourrait

entraîner un réexamen et un nouveau vote dans le mois qui suit.

A l'inverse, si on s'en tient à notre position, s'il n'y a pas une seule voix pour un texte et que dans le même temps il y a au moins une voix contre, le texte est considéré comme ayant reçu un vote défavorable unanime, la présidence est donc tenue de présenter une nouvelle proposition. A l'inverse, si l'on s'en tient à notre proposition, si un texte reçoit au moins une voix défavorable et aucune voix favorable, celui-ci être réexaminé.

Un second article a été modifié à la demande de la FSU. Nous avons obtenu que chaque réunion du CT donne lieu à une autorisation d'absence de 3h30 pour chaque élu, afin de préparer ces instances.

5-Bilan Social

Le Bilan social 2013 n'ayant été transmis que 3 jours avant le CT, un vendredi soir, nous avons obtenu que sa discussion soit repoussée au prochain CT.

Pour toute question concernant ce Comité Technique ou les suivants, vos conditions de travail, votre situation personnelle, contactez les élus et correspondant FSU de l'UBP

Claude Mazel
Elu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire section science SNESUP UBP
mazel@isima.fr

Eric Panthou
Elu FSU Comité Technique (titulaire)
Secrétaire académique Snasub-FSU
Eric.panthou@clermont-universite.fr
Permanence syndicale mardi et jeudi matin à l'UBP
0662899430

Blaise Pichon
Elu FSU Comité Technique (suppléant)
Blaise.pichon@univ-bpclermont.fr

Loïc Chabot
Elu FSU Comité Technique (suppléant)
Loic.chabot@clermont-universite.fr